



COMITE TECHNIQUE DU 12 MARS 2018

Dossier unique : les modalités d'organisation des élections professionnelles du **6 décembre 2018.**

Ces élections concernent les futur.e.s représentant.e.s du personnel auprès des instances consultatives du SDIS de la Gironde :

- Comité technique pour les **mesures collectives** (organigramme, temps et conditions de travail, etc...)
- Commissions administratives paritaires pour les **décisions individuelles** :
 - → filière administrative, technique et spécialisée de catégorie A, B et C
 - → filière sapeur-pompier professionnel de catégorie C
- Commissions administratives paritaires pour les décisions individuelles : des contractuels de catégorie A, B et C
- Le recours au vote électronique a été le mode exclusif retenu par notre établissement
- √ 3 modalités au choix de l'agent :
 - → à distance depuis son domicile ou autre (accessible par tout type de matériel informatique connecté : PC, tablette, smartphone, etc...)
 - → sur son lieu de travail et son poste de travail pendant les heures de service
 - → sur un poste dédié dans un local aménagé accessible pendant les heures de service avec une garantie d'anonymat, de confidentialité et de secret du vote
- Envoi à chaque agent au moins 15 jours avant la date d'ouverture de vote de son code personnel permettant de voter, accompagné d'une notice explicative

Vote ouvert du 29/11/2018 (10H00) jusqu'au 6/12/2018 (16H00)



- Mise en place d'une cellule d'assistance technique pour veiller au bon fonctionnement du système de vote électronique
- Mise en place d'un centre d'appel pour répondre et aider les agents dans l'accomplissement du vote pendant la période d'ouverture du scrutin
- Des groupes de travail avec présentation aux organisations syndicales seront programmés dans la suite du Conseil d'Administration du 30 mars 2018
- Vote CFDT favorable avec demande d'un vote à l'urne en supplément et mise en place d'un protocole électoral détaillant les modalités des scrutins et la sécurité du déroulement des opérations